



Muséum
national
d'Histoire
naturelle

Compte-rendu de la Réunion du comité d'orientation de l'INPN Vendredi 26 juin 2015 (Salle des Conseils – MNHN)

Ce compte-rendu détaille les remarques et discussions faites par le Comité d'orientation suite aux présentations des intervenants¹.

Pièces jointes :

- Présentations des interventions :
 - INPN_CO_juin_2015_Evolution de l'INPN.pdf
 - INPN_CO_juin_2015_Enquête INPN.pdf
 - INPN_CO_juin_2015_Actualités et faits marquants du SINP.pdf
 - INPN_CO_juin_2015_Tableau de bord.pdf
 - INPN_CO_juin_2015_Base de connaissance_espèces.pdf
 - INPN_CO_juin_2015_Vvalorisation des données.pdf
 - INPN_CO_juin_2015_Actions en cours ou projets.pdf
- Enquête de satisfaction des usagers de l'INPN et questionnaire de l'enquête de satisfaction

Sommaire

I. Accueil / Introduction	2
II. Actualités de l'INPN - Synthèse des actions 2014.....	2
III. Enquête satisfaction et comité éditorial.....	5
IV. Liens SINP/INPN.....	6
V. Proposition et discussion d'un « tableau de bord »	8
VI. Présentation de la base de connaissance « statuts des espèces »	11
VII. Valorisation des données	13
VIII. Information sur les projets en cours et à lancer	15
IX. Conclusion	15

Annexes : Ordre du jour et liste des personnes présentes

¹ Il synthétise les discussions et demandes mais ne reprend pas tous les points de présentation disponibles dans les documents joints

I. Accueil / Introduction

Jean-Philippe Siblet introduit ce 4^{ème} CO de l'INPN en saluant les nombreuses de personnes présentes, signe de l'intérêt porté à l'INPN et de l'implication de tous les acteurs.

Christian Le Coz (MEDDE) débute la séance et aborde trois points principaux.

- Le premier concerne les relations fortes entre le Ministère et l'INPN en particulier sur le projet SINP. Les rôles importants du Muséum comme garant scientifique et celui, central, de l'INPN en tant que plateforme nationale du SINP dans la validation et la diffusion des données sont ainsi rappelés. Il est également souligné que l'INPN constitue un enjeu extrêmement fort pour le Ministère en tant que partie la plus visible et la plus opérationnelle du SINP pour les acteurs de la biodiversité au niveau national. Du côté du SINP, la plupart des chantiers sont bien avancés voire achevés. Deux principaux chantiers informatiques sont mentionnés : l'un sur les métadonnées à travers Géosource et l'autre sur les données d'observations (chantier OGAM). Il rappelle enfin qu'il reste le chantier de la diffusion nationale des données par le MNHN en complément des nombreuses informations qui sont déjà diffusées sur l'INPN.
- Les relations à venir avec l'AFB sont ensuite évoquées. Il souligne que tout le monde peut se satisfaire de l'arrivée prochaine de l'AFB mais mentionne et regrette les délais causés par des difficultés de calendrier qui retardent l'examen du projet de loi. Ce retard dans l'examen des textes a fait que le processus d'élaboration et de précision des différents points qui vont constituer les relations de l'AFB, du MNHN et de l'INPN n'a pas pu se faire au fur et à mesure. Aujourd'hui, ce projet s'accélère et les priorités du ministère sont la biodiversité, le projet de loi et l'AFB.
- Enfin, le sujet du processus de *fitness check* (réévaluation des directives nature) est abordé.

Thomas Grenon (MNHN) ouvre la séance et insiste sur deux points principaux.

- Il souligne tout d'abord, l'importance que le Muséum attache à l'INPN, à sa gouvernance et aux liens avec les acteurs de biodiversité. Il salue notamment, comme Christian Le Coz avant lui, l'intégration de plus de 21 millions données Flore transmises par la FCBN. Il rappelle que le Muséum joue également le rôle de producteur de données en veillant à ce que l'ensemble des résultats des grands programmes du muséum (collection, expédition, recherche, expertise...) viennent enrichir les bases de données de l'INPN. Il insiste également sur la grande importance que le muséum attache à l'expertise, l'un des cinq grands métiers du Muséum. Au cœur des missions du Muséum, l'expertise joue effectivement un rôle important pour la préservation de la biodiversité.
- Enfin, le lien avec l'AFB est au cœur des préoccupations avec le souhait de préserver le lien avec les acteurs et de conserver celui avec la recherche notamment afin que l'expertise puisse se nourrir des dernières avancées de la recherche.

Jean-Philippe Siblet, Directeur du SPN salue à son tour l'importance de l'ensemble des acteurs de la biodiversité. Il rappelle les quatre grands objectifs du CO qui étaient définis dans le document de cadrage :

- Recueillir les besoins d'évolutions du dispositif et s'inscrire ainsi dans une démarche participative,
- Assurer une bonne coordination avec les différentes instances locales, nationales et internationales,
- Analyser les tableaux de bord et les critères d'évaluation de l'INPN,
- Définir les actions à initier ou à améliorer.

L'ordre du jour est ensuite présenté (cf. Annexes).

II. Actualités de l'INPN - Synthèse des actions 2014

Présentation : L. PONCET - SPN/MNHN

[INPN_CO_juin_2015_Evolution de l'INPN.pdf]

Points principaux présentés :

Évolution de l'acquisition, de la gestion et du traitement de l'information :

- Données « occurrence taxon »
- Espace

- Référentiels
- Iconographie

Évolution sur la diffusion

Synthèses : points « positifs et négatifs » du dispositif

Points clefs des discussions / questions :

Philippe Gouletquer (IFREMER) demande comment s'organise, se structure le transfert de données entre les nouveaux parcs marins et la base de données ?

Réponse MNHN (L. Poncet) : Il y a beaucoup d'échanges avec l'AAMP sur ces questions avec notamment un travail important sur les grands programmes de connaissance comme CARTHAM. Néanmoins, il reste encore un effort à fournir sur l'échange de données notamment sur les données des parcs marins.

Xavier Gayte (ATEN) demande si parmi les données susceptibles d'enrichir encore l'INPN, les ABC font parties des données susceptibles d'être intégrées.

Réponse MNHN (L. Poncet) : Les ABC étant des productions locales, les informations remonteront et seront coordonnées par les plates-formes régionales. En revanche, s'il n'y a pas de plateforme régionale opérationnelle, l'INPN peut les prendre en charge. Il est indiqué qu'il n'y a aucune ambiguïté sur le lien et l'organisation avec le niveau régional.

Xavier Gayte (ATEN) demande également si les périmètres Natura 2000 réajustés sont concordants, convergents entre le site des DREAL et le site de l'INPN.

Réponse MNHN (L. Poncet) : Il s'agit d'un sujet récurrent : les contours et le contenu diffusés par l'INPN sont ceux réglementaires d'une part car ce sont ceux qui remontent au niveau européen et d'autre part car c'est le SPN qui réalise le rapportage. Il n'y a aucune ambiguïté avec les DREAL mais un ensemble d'évolutions, des projets sont parfois mis en ligne par les DREAL et confondus avec des contours officiels. De plus, un décalage temporel de quelques jours/semaines peut parfois être observé. Il est donc nécessaire d'accompagner la diffusion régionale pour ne pas qu'il y ait d'ambiguïté sur l'usage qui pourrait être fait par chacun de ces différentes informations.

Xavier Gayte (ATEN) insiste enfin sur le fait que le projet HABREF est fondamental et structurant pour l'INPN mais demande si le travail sur les 7 200 espèces indicatrices évoquées est abouti, quels sont les types d'espèces concernés et s'il s'agit essentiellement de la végétation/flore vasculaire ou si d'autres espèces sont concernées par ces liens-là.

Réponse MNHN (L. Poncet) : Le MNHN partage cette vision mais rappelle que c'est un sujet compliqué car il n'y a pas une seule typologie mais plusieurs approches sur les habitats. Il est donc nécessaire d'essayer de les synthétiser dans ce programme. En ce qui concerne les 7 200 espèces indicatrices, sur chaque lien entre espèces et habitat, il est assigné un type de lien dont certains de ces espèces sont « indicatrice pour l'habitat » sur lesquels un travail est fourni : la méthode et l'organisation sont abouties, l'alimentation avance mais ce n'est pas encore finalisé.

Thomas Changeux (IRD) demande si le milieu marin est pris en compte dans HABREF, quelle est la part de l'outre-mer dans le projet et comment il est envisagé de la prendre en compte.

Réponse MNHN (L. Poncet) : Les parties « milieu marin » et « outre-mer » sont dans le périmètre des typologies gérées dans HABREF. Il est précisé que les typologies en outre-mer sont spécifiques à chaque territoire. Le travail est en cours mais il s'agit d'un travail de longue haleine pour plusieurs années. L'objectif est de préparer un groupe de travail lors de la sortie de la V1 afin de réfléchir davantage sur le fond de la méthode, sur l'organisation, le périmètre, etc.

Thomas Changeux (IRD) demande des précisions sur ce qu'il est entendu par « méthodologie/suivi » dans la partie sur les points négatifs de la présentation et si cela fait partie des objectifs poursuivis dans le projet global de l'INPN ?

Réponse MNHN (L. Poncet) : L'INPN et le SINP dispose de beaucoup de données d'occurrences mais qui ne sont pas spécifiquement rattachées à des protocoles d'acquisition dont ceux de suivi. Il y a donc un manque qu'il est nécessaire d'améliorer puisqu'il n'est pas fait la même utilisation de données d'occurrence non protocolées d'un point de vue de la méthode d'acquisition qu'avec des données suivant des logiques

très standardisées. Il s'agit ainsi d'un point important de réflexion sur le périmètre de la donnée biodiversité qui constitue pour le MNHN un enjeu à moyen terme.

Didier Babin (Ministère de la recherche) s'intéresse aux liens entre HABREF et les programmes comme CARHAB.

Réponse MNHN (L. Poncet et JP. Siblet) : HABREF gère les typologies c'est-à-dire les unités de végétation utilisées et leur traçabilité de production (sources, biblio, etc.). La typologie de CARHAB sera gérée dans HABREF, en sachant que le programme CARHAB produira la cartographie des unités. Il est souligné que ces programmes sont complémentaires et extrêmement structurants.

Pierre Nehlig (BRGM) revient sur le problème de l'accès aux données géologiques et notamment à l'INPG et rappelle que le BRGM met à disposition l'ensemble de sa couverture cartographique, géologique à l'échelle du 50 millième : 1 064 cartes existantes. Il suggère également d'intégrer le sol, le substrat pour avoir des données pertinentes et se dit prêt à travailler rapidement avec le MNHN sur la mise à disposition de données pertinentes.

Réponse MNHN (L. Poncet et JP. Siblet) : La diffusion des données diffusées par le BRGM est déjà bien faite, il s'agit donc davantage d'un sujet de valorisation que de diffusion avec l'objectif d'avoir les données disponibles pour être croisées. L'INPG est un programme type ZNIEFF (identifier les zones à enjeux pour les patrimoines géologiques) coordonnée par le MEDDE avec comme acteurs principaux le BRGM et le MNHN et bien sur l'ensemble des partenaires régionaux. Il est aujourd'hui primordial de diffuser ces données en particulier pour les DREAL qui alimentent ce programme et souhaiteraient voir ces données sur l'INPN.

René Lalement (Onema) demande confirmation que la diffusion aujourd'hui concerne principalement la consultation et une mise à disposition des données téléchargeables limitée aux référentiels.

Réponse MNHN (L. Poncet) : Non pas uniquement, les données téléchargeables des référentiels et de tous les programmes pour lesquels il n'y a pas de problématique de diffusion (Natura 2000, espaces protégés, notamment) sont mises à disposition. L'enjeu concerne la diffusion et l'accès précis aux données d'occurrence avec un sujet important sur la granularité de l'information pour la donnée d'occurrence. Cela est prévu dans le cadre d'un Plan d'Investissement d'Avenir qui a été déposé par le MEDDE et le MNHN. Tous les autres programmes, référentiels et bases de connaissance associées sont diffusés largement sans contrainte avec un login/mot de passe édité automatiquement : il n'y a pas de contrôle mais un suivi des accès et téléchargements et la mise en place d'une alerte lorsqu'une mise à jour à lieu.

Pierre-Édouard Guillain (FRB) rebondit sur le constat fait qu'il y a peu de valorisations scientifiques des données d'occurrences et de zonages et demande comment est suivie cette traçabilité de l'usage scientifique. La réutilisation de données scientifiques, d'observations est connue comme étant trop faible et représente à ce titre un enjeu majeur. Il demande si le constat fait pour l'INPN s'inscrit dans ce constat général ou s'il s'agit d'un problème de méconnaissance plus spécifique sur les données de l'INPN. Il propose ainsi d'y réfléchir dans le cadre des appels à projet CESAB de la FRB qui pourraient permettre de donner davantage de visibilité à la mobilisation de bases de données type INPN. Dans le cas où il s'agit d'un constat global, cet aspect de valorisation doit être réalisé mais il faut avant tout convaincre la communauté de scientifiques et les financeurs de ces projets de veiller à l'usage et à la réutilisation de ce type de données.

Réponse MNHN (L. Poncet et Julien Touroult) : Il y a effectivement les deux aspects cités avec notamment une méconnaissance de l'aspect recherche de tout ce qui est produit par la sphère « écologie ». Il s'agit d'un véritable enjeu de valoriser cela dans la sphère recherche ou autres. Ce sont surtout des partenaires proches qui utilisent les données de l'INPN (Frelon asiatique par exemple). Dans le tableau de bord, il est proposé de creuser cette question.

Jean Lescure (MNHN/SHF) demande si l'INPN intègre les données de l'archéozoologie ?

Réponse MNHN (JP. Siblet) : Oui, l'INPN a été le premier au monde à mettre en ligne des données archéozoologiques en même temps que des données contemporaines.

Didier Babin (Ministère de la recherche) insiste sur l'aspect fondamental de la traçabilité de la valorisation et de la réutilisation des données. Il faut concevoir tous ces dispositifs comme des outils de

recherche mais cela demande une réflexion de fond sur les différents dispositifs qui existent, comment les coordonner, comment les mettre en interopérabilité, sur les questions de traçabilité elles-mêmes et les questions de droits d'utilisation de ces données.

Réponse MNHN (JP. Siblet) : Le MNHN partage ce point de vue. Aujourd'hui, la traçabilité des données dans l'INPN est relativement forte par rapport à d'autres systèmes de données. En ce qui concerne la valorisation potentielle par la recherche, le fait d'être entré dans l'air des « Big Data » offre également des perspectives intéressantes de valorisation.

Dominique Richard (CTE/DB) demande s'il y a des discussions sur la mise en œuvre de la directive INSPIRE qui vise à faciliter l'échange d'informations spatiales au niveau européen.

Réponse MNHN (L. Poncet) : L'INPN a beaucoup travaillé sur le lien entre les standards produits dans le cadre du SINP et les standards INSPIRE notamment sur la thématique « occurrence » et les thématiques « espaces protégés ». Les réflexions sont bien avancées : la partie « occurrence » est pratiquement opérationnelle avec des tests dans les mois à venir et pour la partie « espaces protégés », la partie métadonnées a été faite au niveau français et la partie données sera finalisée pour 2017 avec un travail de mise en correspondance entre les attentes d'INSPIRE et les formats français. Pour cette dernière partie, un groupe de travail a été mis en place.

Réponse Ministère (Y. Lebeau) : Le travail de mise en correspondance entre les standards est quasiment terminé et des tests sont envisagés.

Anne-Sophie Archambeau (GBIF) revient sur la partie « valorisation » : beaucoup de données de l'INPN sont reversées dans le GBIF et sont donc téléchargeables. Un DOI a été mis sur chaque jeu de données pour faciliter la citation dans les publications scientifiques. Les data papers constituent également des outils pour aider à la valorisation scientifique, à une meilleure citation et réutilisation des données. Via le GBIF, l'INPN pourrait les récupérer.

III. Enquête satisfaction et comité éditorial

Présentation : S. Figuet - SPN/MNHN

[INPN_CO_juin_2015_Enquête INPN.pdf]

Points principaux présentés :

Méthodologie

Résultats

- Profil des internautes
- Utilisation des données
- Satisfaction des internautes

Perspectives

- Publication d'un rapport
- Mise en place d'un Comité éditorial

Points clefs des discussions / questions :

Jean-Philippe Siblet (MNHN) note que cette enquête donne des enseignements assez intéressants avec notamment des pistes d'amélioration.

La création d'un comité éditorial qui se penchera sur le contenu et la façon dont on y accède est pertinent et l'interpellation sur l'ergonomie doit être prise en compte : l'outil est très performant pour des gens qui ont l'habitude de ce type de recherche mais probablement moins pour des personnes qui ne sont pas habituées.

Xavier Gayte (ATEN) demande s'il y a eu des réponses de personnes qui ont évoqué la complémentarité entre l'INPN et l'ONB. Il propose également, s'il fallait prolonger ce travail-là, de réaliser un sondage commun sur les internautes qui vont sur l'INPN et l'ONB afin d'étudier la complémentarité et les synergies qu'il peut y avoir entre les deux sites. L'ONB est en train de réfléchir à améliorer sa capacité à attirer davantage d'internautes. Une démarche commune serait donc la bienvenue.

Réponse MNHN (JP. Sibley et L. Poncet) : Question pertinente mais qui n'a pour l'instant pas été abordée. La synergie existe puisque certains paramètres de l'INPN font partie d'indicateurs de l'ONB par exemple TAXREF mais il faudrait aller plus loin et avoir d'avantage d'interopérabilité. C'est un sujet à travailler mais le recouvrement est très faible entre les sites de l'INPN et de l'ONB qui ne proposent pas le même type d'information, ni le même type d'accès à l'information. Il serait important de réaliser une revue de tout ce qui existe en termes de types de systèmes qui mettent à disposition la connaissance. C'est un enjeu fort qui pourrait être discuté dans le cadre des GT autour de l'AFB car il s'agit d'un sujet important.

Yannick Lebeau (MEDDE) note la forte attente des utilisateurs pour l'accès aux données et demande d'avoir accès aux commentaires des internautes pour alimenter les réflexions sur les modalités de diffusion.

Anne-Sophie Archambeau (GBIF) demande s'il serait possible de mettre des liens vers les bases de données/sites internet où les données sont déjà accessibles lorsque des cartes de synthèses sont réalisées.

Réponse MNHN (L. Poncet) : Il s'agit d'un sujet de fond qu'il faut discuter mais le lien est en partie fait notamment sur la page de métadonnées du jeu de données. Un renvoi est systématiquement fait vers le partenaire mais ce dernier, lui-même, n'a pas forcément les données en téléchargement ce qui rend difficile la mise en place d'un lien. Cette thématique rejoint le sujet sur les types de diffusion, d'accès, de téléchargements qui est un sujet en cours dans le cadre du SINP.

Jean-Philippe Sibley (MNHN) note les deux éléments qui ressortent de ce questionnaire : d'une part la volonté des internautes d'avoir accès à la donnée et leur appétence par rapport à la démarche de connaissance et d'autre part, leur volonté de collaborer à l'INPN.

IV. Liens SINP/INPN

Présentation : Y. Lebeau - MEDDE

[INPN_CO_juin_2015_Actualités et faits marquants du SINP.pdf]

Points principaux présentés :

Faits marquants depuis le dernier CO INPN

- GT Standard de données
- GT Validation des données
- GT Inspire
- Programme OGAM-SINP
- Projet Géosource et IDCNP

Règles de diffusion de données par l'INPN

- Trois grands principes
- Diffusion des données (sur demande ou non)

Points clefs des discussions / questions :

Jean-Luc Cousin (IGN) s'interroge sur les dispositifs qui sont soumis à secret statistique. En effet, si les coordonnées précises sont diffusées, cela peut biaiser le système. La diffusion de données précises pourrait mettre en péril le dispositif statistique de l'inventaire forestier de l'IGN qui suppose des retours sur les points visités.

Réponse MEDDE (Y. Lebeau) : Juridiquement le secret statistique est prévu comme étant une restriction ou une possibilité de restriction de diffusion de l'information mais cet aspect-là n'a pas encore été abordé très finement. Ce point mérite d'être approfondi.

Didier Babin (Ministère de la recherche) demande si, en termes de diffusion, il y aura un protocole commun pour l'ensemble des régions ?

Réponse MEDDE (Y. Lebeau) : Sur l'instruction des demandes par les régions, ces dernières apprécieront le périmètre de la demande. Le demandeur est-il intéressé par de la donnée ordinaire non sensible ou

précisément de la donnée sensible ? S'il s'agit de donnée ordinaire, la région encadre et répond à la demande. Elle va répondre au périmètre taxonomique, au périmètre géographique de la demande mais ne peut pas s'opposer à délivrer de l'information qui est par construction du SINP publique, libre, gratuite. La donnée ordinaire non sensible doit être fournie par les régions.

Pour les données sensibles en revanche, il faut que les régions comprennent la demande exprimée et y répondent au mieux. Juridiquement, il peut y avoir un refus et s'il y a communication des données sensibles, les autorités publiques sont libres d'adapter leurs réponses en fonction de la demande.

Il est important que soit traité par la région car cela peut aller plus loin que la donnée standardisée véhiculée dans le SINP : la donnée élémentaire d'échange. La région peut apporter une réponse plus fine en travaillant avec les producteurs et sur la donnée source, une donnée contextualisée par rapport à un protocole, etc.

La notion de complémentarité est importante : au niveau national il y a une information standard, un premier niveau de découverte mais lorsqu'une étude est menée sur un projet très précis, il peut être nécessaire d'aller chercher des données précises et plus complètes au niveau régional.

Didier Babin (Ministère de la recherche) s'interroge sur l'accès à ces informations, s'il faut être adhérent pour y avoir accès, qui peut être adhérent et dans le cadre des universités s'il y a une politique globale d'adhésion ou si chaque UMR, laboratoires, etc. doit adhérer.

Réponse MEDDE (Y. Lebeau) : Le SINP est quasiment ouvert à tout le monde, donc aux universités. Toutes les structures qui produisent de la donnée et qui sont capables de contribuer peuvent être adhérentes au système d'information. Les données de la recherche sont considérées comme des données privées mais une structure/unité de recherche peut adhérer et contribuer à la mise en partage des données. Des bureaux d'études, des associations, des collectivités territoriales, des sociétés savantes, des établissements publics peuvent également être adhérents.

Didier Babin (Ministère de la recherche) demande comment le statut juridique des données est pris en compte dans leur diffusion finale.

Réponse MEDDE (Y. Lebeau) : La donnée élémentaire d'échange par définition dans le protocole d'adhésion est une donnée qui est considérée comme publique, libre et gratuite. Seul l'article 124.4 (données sensibles) peut permettre de s'opposer à sa diffusion.

Dominique Aribert (LPO) rappelle qu'à la dernière réunion SINP, la liste des autorités publiques comprenait des organismes qui n'étaient pas publics ce qui a provoqué notamment pour la LPO de fortes réactions. Elle cite l'exemple de la Fédération nationale des chasseurs dans la liste des organismes d'autorité publique qui pourrait bénéficier de données non sensibles. Le sujet du niveau de précision à fournir systématiquement crée une crispation dans le monde associatif ce qui peut conduire à une rétractation forte par rapport aux données opportunistes qui pourraient être intégrées dans le SINP.

En régions, le monde associatif a globalement la même position que les conservatoires botaniques : lorsqu'il y a une demande d'expertise ou de précision, c'est l'organisme producteur qui participe à cette expertise. Elle revient également sur les questions des enjeux en régions et les problèmes qui pourraient être liés à des usages contreproductifs. Tant que ce sujet-là ne sera pas traité le mouvement associatif ornithologique restera crispé.

Réponse MEDDE (C. Le Coz) : Si des problèmes techniques restent à résoudre, il faut évidemment les résoudre. Il convient de dépasser les oppositions de principe et d'avancer.

Thomas Bouix (ONF) revient sur les besoins d'homogénéisation des méthodes de traitement des demandes. Il est nécessaire d'avoir des règles communes quel que soit le niveau à laquelle est faite la demande car il faut que tous les points d'accès à une donnée identique fournissent une même réponse. Cela permettrait de gagner en efficacité et visibilité dans les méthodes de porter à connaissance ces informations.

Réponse MNHN (L. Poncet) : Il est extrêmement important que dans un système global, les règles d'accès et les réponses qui seront apportées soient partagées. Il est donc primordial d'être en phase sur ce point-là également au niveau régional afin d'avoir l'unité et l'organisation attendues.

Thomas Bouix (ONF) revient sur les différents flux d'informations en termes d'alimentation qu'il peut y avoir entre différents fournisseurs au niveau régional, national. Il est nécessaire d'avoir davantage de

visibilité sur ces flux-là et de clarifier le processus pour s'assurer que lorsque des données sont fournies il n'y ait ni doublon, ni lacune.

Réponse MNHN (L. Poncet) : Concernant l'entrée des flux d'informations dans le SINP, la règle d'organisation qui est en place aujourd'hui est la suivante : lorsqu'il s'agit d'une donnée régionale ou infra régionale, elle entre par le niveau régional et lorsqu'il s'agit d'une donnée supra régionale ou nationale, elle entre par le niveau national.

Thomas Bouix (ONF) insiste également sur l'importance de faciliter la valorisation et l'accès aux données au niveau national notamment par un outil de requête plus ergonomique. Il regrette enfin que l'INPN ne soit pas aussi un vecteur de valorisation des informations « paysages » en lien avec le SINP.

René Lalement (ONEMA) évoque les réflexions qui préparent la future loi sur le numérique avec l'émergence d'une notion de données d'intérêt général qui peut contenir des données publiques mais aussi des données d'origines privées lorsqu'il y a un intérêt général en jeu. Il cite l'exemple, des réflexions sur les données d'intérêt général que le Gouvernement aurait l'intention de désigner. Il y aurait notamment les opérateurs des services publics qui sont des services industriels et commerciaux dont les données sont aujourd'hui soustraites au régime des données publiques et qui pourraient être partagées dans des conditions à définir mais qui permettent de satisfaire l'intérêt général. S'il y a une politique de la biodiversité et si ces données ont un intérêt pour cette politique, il faut en tirer les conséquences en termes de régime de la donnée et pas simplement en distinguant public et privé.

Jérôme Millet (FCBN) rappelle que les CBN ont été à l'initiative de la révision des règles de diffusion à cause de certaines inquiétudes notamment par rapport aux données précises qui devaient être selon eux mieux encadrées. Il note également que l'architecture du SINP est posée mais qu'il reste à bien définir l'organisation des flux de données. Les règles qui doivent être éditées au niveau des différentes régions doivent être homogènes. Il souligne également qu'au niveau de la FCBN, un travail est mené avec les CBN afin que les règles pour les données flore en régions soient les mêmes.

V. Proposition et discussion d'un « tableau de bord »

Présentation : JP. Siblet – SPN/MNHN

[INPN_CO_juin_2015_Tableau de bord.pdf]

Points principaux présentés :

Objectif : Déterminer des indicateurs de performance adaptés, objectifs et quantifiés

Acquisition

- Occurrence
- Espaces
- Référentiels
- Iconographie/description d'espèces

Diffusion et valorisation

Satisfaction et communication

Système informatique

Points clefs des discussions / questions :

David Happe (DREAL Auvergne) revient sur les indicateurs qui traitent du **volume** de données capitalisées par l'INPN et demande s'il ne serait pas intéressant d'avoir le top 5 des groupes d'espèces dont l'évolution relative du volume de données est la plus importante afin d'étudier si les groupes d'espèces qui emmagasinent beaucoup de données chaque année sont plutôt des groupes assez régulièrement étudiés ou plutôt des groupes d'espèces « orphelins ».

Réponse MNHN (JP. Siblet) : C'est une idée pertinente.

Jean-Luc Cousin (IGN) revient également sur l'indicateur concernant le **volume**. Il demande si l'objectif de cet indicateur est de mesurer l'évolution du système et s'il ne serait pas nécessaire de ventiler cet

indicateur par région ou par département. Cela permettrait d'étudier s'il n'y a pas une animation spécifique à avoir pour essayer de faire en sorte que l'information soit homogène sur le territoire.

Réponse MNHN (JP. Siblet): Le MNHN est d'accord, c'est pourquoi il a été proposé de régionaliser les indicateurs afin d'affiner et d'essayer d'avoir une action plus territorialisée. Cela est d'ailleurs déjà produit et diffusé dans le cadre de l'ONB.

Jérôme Millet (FCBN) intervient quant à lui au sujet de l'indicateur **référentiel** et demande s'il serait possible d'en ajouter un dans le sens où plus le référentiel national est conséquent, fourni, plus le nombre de données non rattachables diminue dans le temps. Il cite notamment l'exemple des CBN : plus le référentiel TAXREF est fourni, plus la proportion de données non rattachables au référentiel national diminue. Ce pourrait être un bon indicateur mais il est nécessaire de réfléchir à la façon de l'appréhender.

Réponse MNHN (JP. Siblet): Cela pourrait être intéressant mais la question se pose de savoir comment le calculer.

Jérôme Millet (FCBN) revient sur le critère **qualité** concernant la **diffusion** et demande d'une part s'il n'y a pas une certaine forme de redondance avec l'indicateur satisfaction (cf. le nombre de pages par visite) et d'autre part dans quelle mesure se traduit la qualité de la diffusion.

Réponse MNHN (JP. Siblet): L'indicateur de pages par visites est utile car il peut permettre d'orienter la façon dont la navigation se conçoit mais il pourrait effectivement être discuté de savoir s'il faut le mettre dans l'item diffusion.

Xavier Gayte (ATEN) intervient sur le **public cible** et l'objectif des indicateurs. En effet, l'intégralité des indicateurs sont bons pour la vie du projet mais si l'objectif est de les diffuser à l'internaute, il faudrait peut-être avoir une autre grille de lecture avec moins d'indicateurs et avoir le type de réflexion qui était proposé par la DREAL avec une sorte de « top 5 » en présentant des informations très concrètes sur la vie globale du site en fonction du public cible.

Réponse MNHN (JP. Siblet): Le MNHN est d'accord avec cela. Le tableau de bord répond à un des objectifs du comité d'orientation : établir un tableau de bord pour pouvoir en interne partager à partir de données objectives l'avancement du projet, sa performance, etc. Tels qu'ils sont aujourd'hui, ils sont destinés au CO et au réseau. Ce n'est effectivement pas adapté pour le grand public ce qui nécessiterait une réflexion pour sélectionner les indicateurs et les présenter de manière ludique.

Didier Babin (Ministère de la Recherche) note qu'il y a un nombre important d'indicateurs et pose la question du temps et de l'argent que cela va nécessiter. Il demande également s'il n'y aurait pas d'autres types d'indicateurs qui seraient davantage des indicateurs pour orienter ou réorienter l'action au sein du groupe. Pour un certain nombre d'indicateurs, il s'agit d'une manière d'évaluer la performance, de justifier les actions menées. Mais il semble important d'insister plutôt sur ceux qui pourraient répondre à des questions en termes d'actions (identifier si un certain nombre de cibles est atteint, ce qu'il manque comme type de suivi, etc.).

Il cite également d'autres types d'informations en termes plus strictement de recherche qui semblent manquer : le nombre et le type d'adhérents, de demandes d'adhésion et surtout identifier en amont le nombre de demandes de données précises qui sont faites dans le cadre de protocole de recherche qui permettrait de compléter le suivi des publications scientifiques.

Réponse MEDDE (Y. Lebeau): Il n'y a pas de difficultés à afficher sur le site le nombre de contributeurs ou d'adhérents SINP dans la mesure où c'est le MNHN qui va gérer l'annuaire des acteurs. Les informations seront à disposition et il est important de les répercuter dans les indicateurs.

Réponse MNHN (JP. Siblet et L. Poncet): Concernant l'adhésion, ce n'est pas la même logique pour le SINP : on n'adhère pas à l'INPN. Le seul moyen de connaître le volume de personnes touchées, est le nombre de connexions, le nombre de personnes qui téléchargent à partir de login/mot de passe et éventuellement le nombre d'adhérents à la page Facebook, d'abonnés à la newsletter et le nombre de personnes qui sont utilisateurs.

En ce qui concerne les autres items, il serait intéressant de disposer d'un dispositif comme celui du GBIF qui permet de tracer les personnes qui utilisent des données directement issues de l'INPN dans des publications. Pour l'instant, ce sont des indicateurs qui permettent de vérifier ce qui est fait, d'évaluer la progression, l'atteinte vers des objectifs fixés, de justifier des moyens qui sont donnés et de susciter une

appétence en montrant que ça avance. Ces indicateurs sont relativement faciles à produire : il est possible d'obtenir assez rapidement une information fiable.

Les indicateurs sont également cruciaux pour fixer, collectivement, des objectifs (au-delà des indicateurs il y a en effet une trajectoire fixée à 5 ans, à 10 ans, etc.). Un objectif commun a été fixé que l'on tente d'atteindre et chaque année un point est réalisé afin de déterminer si nous sommes sur la bonne trajectoire, et revoir les objectifs le cas échéant. Cela permet entre autres d'avoir un partage des objectifs et de prioriser les actions.

Un des objectifs proposé et qui a été retenu dans le cadre du groupe connaissance de l'AFB est d'atteindre 100 millions de données dans l'INPN à échéance des cinq prochaines années.

Nirmala Seon-Massin (ONCFS) revient sur le nombre de pages par visite et insiste sur le fait qu'il faudrait faire attention à l'interprétation qui pourra être faite pour cet indicateur. Si le nombre est faible il peut s'agir de quelqu'un qui arrive sur le site et repart car il réalise que ce n'est pas ce qu'il voulait, soit l'internaute vient pour vérifier une information précise et repart même si le site a rendu le service recherché. A l'inverse, si l'architecture est mal organisée, les gens vont cliquer de page en page sans trouver ce qu'il cherche.

Réponse MNHN (JP. Sibley): Un indicateur peut toujours être interprété. Il reviendra au CO de ne pas se tromper sur son interprétation.

Nirmala Seon-Massin (ONCFS) revient de façon plus générale sur l'occurrence des données et demande comment il est envisager de prioriser, de mesurer la quantité, la qualité des données et les bons indicateurs afférents.

Réponse MNHN (JP. Sibley): L'objectif est que les membres du CO fassent remonter leurs avis, propositions, ajouts qui seront pris en compte. Il serait intéressant de pouvoir présenter un dispositif un peu plus consolidé voire que deux niveaux de restitution aient été réfléchis : CO et grand public.

Thomas Changeux (IRD) salue le fait de distinguer systématiquement l'Outre-mer et revient sur la question des objectifs. Le constat est qu'il y a assez peu de valorisation scientifique et que la relation avec le monde scientifique est peut-être à améliorer. Il propose ainsi de réfléchir davantage à la mise au point d'indicateurs à ce sujet. Il faudrait notamment détailler la partie publication et ne pas se limiter aux publications avec un facteur d'impact. Il suggère également de faire une distinction dans les sources entre les organismes qui ont vocation à avoir des fonctions d'observatoires et les équipes de recherches pour mettre en avant l'input que peut mettre le monde de la recherche dans l'INPN.

Réponse MNHN (JP. Sibley): Il s'agit effectivement d'un point essentiel car l'objectif est de mettre en évidence le lien recherche/expertise. Il y a une méconnaissance dans les deux sens, il est nécessaire de se faire connaître, de montrer comment les choses sont faites et comment elles sont utilisées.

Jacques Castanet (SHF) et Jean Lescure (MNHN/SHF) demandent des précisions sur le service photos, s'il y a une règle déontologique pour l'utilisation des photos et mettent à disposition leurs bases de données photos reptiles et amphibiens.

Réponse MNHN (JP. Sibley et L. Poncet): Pour l'instant il existe deux façons de contribuer à l'iconographie : le volontariat ou le conventionnement. Dans les deux cas, une charte a été mise en place récemment qui régit très clairement les engagements de chacun et encadrent la diffusion des photographies avec malgré tout la notion de partage. La licence « Creative commons » proposée est la BY-NC-SA 4.0 avec une obligation de citer l'auteur, une interdiction d'utilisation commerciale et un droit de modification. La licence choisie par le partenaire sera à terme retranscrite sous chaque photographie sur l'INPN.

Thomas Bouix (ONF) : demande des précisions sur la définition donnée au terme « jeux de données » au niveau de l'INPN, s'il y a une diversité entre un jeu de données avec 21 millions de données du CBN qui est en soi composé de beaucoup de jeux de données et d'autres jeux de données, nombreux, comme ceux du PNR Lorraine car cela peut poser des problèmes pour certains indicateurs d'occurrence.

Réponse MNHN (L. Poncet): Le sujet des métadonnées est un véritable sujet tant en termes de traçabilité (notamment des organismes producteurs) et que de granularité des jeux de données. Il faut gérer les données quel que soit la granularité mais il est également nécessaire de garder autant que possible la granularité de production. Il s'agit donc d'une démarche sur long terme qu'il faut porter et documenter

Thomas Bouix (ONF) : demande également si ce traitement sera réalisé sur les précédents jeux de données ou si ce sera uniquement le cas pour les nouveaux.

Réponse MNHN (L. Poncet) : Le travail sera réalisé sur les nouveaux jeux de données et étendu au cas par cas aux anciens jeux si les partenaires sont en capacité de nous l'indiquer. C'est une démarche de fond pour bien retravailler sur cette granularité.

Conclusion : Donner la date théorique à laquelle les remarques doivent être transmises afin que lors du prochain CO des propositions plus abouties et qui tiennent compte des remarques soient faites et puissent faire l'objet de validations.

VI. Présentation de la base de connaissance « statuts des espèces »

Présentation : O. Gargominy – SPN/MNHN

[INPN_CO_juin_2015_Base de connaissance_especes.pdf]

Points principaux présentés :

Espèces protégées

- Gestion des statuts espèces protégées
- Règles d'héritabilité et de transmission

Base de connaissances espèces

Espèces déterminantes ZNIEFF

Listes rouges nationales, européennes, mondiale

Plans nationaux d'action

Statuts biogéographiques

Perspectives de la base de connaissance

Modes de diffusion

Points clefs des discussions / questions :

Jean-Philippe Siblet (MNHN) rappelle que bien que tout le monde soit unanime pour dire que ce statut des espèces et cette base de connaissances soient très attendus et suscitent une forte appétence de l'internaute, il s'agit d'un travail très compliqué à gérer et qui fait appel à des notions scientifiques complexes. Il interpelle également le Ministère de l'Écologie sur l'importance de la mise en adéquation des textes avec la réalité taxonomique.

David Happe (DREAL Auvergne) intervient sur la base de connaissance des statuts et demande si elle intégrera les statuts infranationaux notamment des listes rouges régionales qui connaissent actuellement un fort développement.

Réponse MNHN (JP. Siblet et L. Poncet) : Oui, il y a vocation à faire état de ces listes comme cela est fait pour les listes d'espèces déterminantes ZNIEFF ou les réglementations régionales mais l'INPN a vocation nationale et ne pourra pas rentrer de manière trop approfondie dans le détail.

Il y a une convention cadre de coopération de travail avec le comité français sur ces questions-là notamment avec la FCBN et France Nature Environnement pour accompagner la mise en œuvre de cela. L'objectif est que ces listes rouges régionales soient capitalisées y compris pour leur reconnaissance mais aussi pour leur cohérence. C'est en confrontant des démarches régionales entre elles que la cohésion de l'ensemble avancera. Il y a une réelle volonté pour que ces données intègrent l'INPN. C'est pourquoi un travail est mené pour la création d'une application de mise à disposition afin que le niveau régional puisse alimenter le dispositif avec la labélisation IUCN et la valorisation INPN.

David Happe (DREAL Auvergne) évoque également les statuts développés par certaines régions qui échappaient au cadrage méthodologique de l'IUCN (ex : listes d'alerte départementale, listes oranges) et demande le point de vue du MNHN.

Réponse MNHN (JP. Siblet) : Méthodologiquement, les listes rouges départementales n'ont pas de sens car le territoire est trop petit pour que certains paramètres qui permettent de qualifier le niveau de menace de l'espèce soient applicables à cette échelle. Le niveau qu'il ne faut pas dépasser est le niveau régional. Il existe des critères objectifs comme ceux développés par les CBN qui ont établi des niveaux de rareté

fondés sur une pression d'observation objective et que l'on peut rapporter à des échelles communales mais ce n'est pas qualifié de listes rouges car ce ne sont pas les paramètres et les critères de l'IUCN qui sont utilisés.

Thomas Bouix (ONF) souligne que pour les listes rouges nationales, par rapport à la mise à disposition, il serait bien que ce soit le même système que pour les autres statuts. Il suggère également de proposer une possibilité de tri des statuts en fonction de ceux que les internautes souhaitent intégrer dans leurs systèmes d'information.

Réponse MNHN (L. Poncet) : Le tri entre les différents types de réglementation est possible lorsque la base de connaissance est téléchargée. Dans la base actuellement diffusée, il suffit de sélectionner les types de réglementation que l'internaute souhaite intégrer, c'est un travail que le partenaire doit s'approprier. Il pourrait être envisagé de réfléchir à une case à cocher intitulée « enjeux de conservation » lors du téléchargement.

Dominique Richard (CTE/DB) revient sur la question de l'évolution des textes juridiques suite à l'évolution taxonomique. Il s'agit d'un sujet très difficile qui est fondamental pour une gestion de bases de connaissance. Très spécifiquement, par rapport aux directives habitats et oiseaux mais aussi pour la convention de Berne, le problème rencontré est qu'une adaptation des textes supposerait une révision des annexes. Or pour le moment tout le monde hésite à ouvrir ce chantier car si les annexes sont ouvertes c'est la porte ouverte à une modification du texte lui-même. Il n'est pas impossible que l'une des recommandations soit que les directives puissent être revues du point de vue d'un ajustement taxonomique. Pour le moment, s'il y a un splitage, toutes les sous-espèces tombent sous la réglementation du parent. Ces questions de noms ont des implications considérables en terme légaux et financiers.

Jean-Philippe Siblet (MNHN) confirme qu'il faut impérativement que la science soit au cœur de la réflexion concernant ces points de vue mais qu'il faut également faire preuve de pragmatisme. La question des statuts est une question sur lequel l'INPN est attendu c'est pourquoi il est primordial de fournir une information la plus fiable possible sur le statut des espèces. Néanmoins, la dimension politique et juridique échappe en partie à l'INPN. L'INPN donne le nom valide et les synonymes d'une espèce. Lorsque les textes pour certains groupes seront vieillissants et obsolètes, il faudra impérativement les retravailler.

VII. Valorisation des données

Présentation : J. Touroult – SPN/MNHN

[INPN_CO_juin_2015_Vvalorisation des données.pdf]

Points principaux présentés :

Différents types de valorisation

- Valorisation « simples », données spatialisées
- Valorisations orientées recherche
- Valorisation appliquées aux espaces

Exemples

Complémentarité des assemblages

Autres objets de valorisation

Points forts et points faibles

Discussion et perspectives

Points clefs des discussions / questions :

Francis Meunier (FCEN) demande si le fait que les aires protégées soient réparties de façon plus importante sur des zones riches que sur des zones d'irremplaçabilité tient compte du fait qu'il y a certainement des surfaces riches plus importantes qu'irremplaçables.

Réponse MNHN (J. Touroult) : Normalement la notion de corrélation devrait fonctionner dans un cas ou dans l'autre. Ici, le coefficient est de 0 à 1 entre des groupes taxonomiques et une couche de variable. Il faudrait expertiser davantage le biais potentiel mais il n'est pas certain que cela se traduise dans un quotient de corrélation.

Jacques Castanet (SHF) insiste sur l'intérêt de faire ressortir à partir des cartes, l'évolution des aires de répartition des espèces et de leur évolution dans le temps avec un pas de temps approprié. Il y a un enjeu très important pour comprendre comment évoluent les populations et les aspects de déclin ou de progression.

Réponse MNHN (J. Touroult) : A cause des difficultés inhérentes à ces comparaisons, la présentation n'a pas insistée sur l'aspect temporel à partir des données d'atlas. Les pas de temps doivent être suffisamment longs et les atlas très consolidés pour fournir une information robuste. Ce n'est donc pas la meilleure technique pour détecter des tendances de changement mais elle peut permettre de toucher de nombreux groupes taxonomiques pour lesquels il n'y a pas de suivi standardisé et de retracer de grands phénomènes à grains assez grossiers sur un long pas de temps pour des groupes pour lesquels il n'y aura peut-être jamais de suivis fins par dénombrement ou par indices d'abondance.

Didier Babin (Ministère de la Recherche) s'étonne sur le fait que l'accent soit beaucoup mis sur la biodiversité exceptionnelle et les aires protégées alors que l'enjeu du patrimoine naturel ne se situe pas simplement dans les aires protégées ou sur les espèces exceptionnelles, endémiques, etc. Même si on parvient à protéger 17% du territoire et 20% des espèces, la biodiversité en France sera détruite.

Réponse MNHN (J. Touroult et JP. Sibley) : Le MNHN propose d'inviter les communautés d'acteurs intéressés par ces questions à travailler sur ses données. Le SPN est souvent sollicité dans le cadre de commandes publiques sur des questions de trames, d'aires protégées ce qui explique ce prisme d'examen. De plus, le terme « aires protégées françaises » comprend aussi les parcs naturels régionaux et un certain nombre d'outils qui ne concernent pas que la nature exceptionnelle. Il est également rappelé qu'un travail a été réalisé qui montre que les espèces communes vont mieux dans les sites Natura 2000 qu'à l'extérieur. En outre, l'INPN intègre les données issues de certains dispositifs de collecte de Vigie Nature qui s'intéressent en grande majorité à des espèces communes. L'INPN peut donc s'améliorer sur ces questions-là mais n'est pas non plus élitiste et il est tout à fait clair qu'il faut envisager la biodiversité de façon globale et pas seulement au travers du tropisme d'espèces endémiques, rares, menacées, protégées, etc.

Dominique Richard (CTE/DB) complète les propos du MNHN en mentionnant l'étude qui a été faite au niveau français par le SPN en croisant les jeux de données Natura 2000 avec les données STOC oiseaux, papillons et chauve-souris. Ces travaux ont été poursuivis dans le cadre d'une étude au niveau européen en croisant les jeux de données Natura 2000 européen avec des données équivalente au STOC pour 13 pays et les évolutions sont similaires. Ces résultats sont importants car il est souvent reproché à Natura 2000 ou aux espaces protégés de se focaliser uniquement sur des espèces emblématiques mais cette étude montre que les espèces communes sont également impactées de manière positive.

Daniel Prat (SFO) souligne l'importance que pourrait avoir l'étude croisée des répartitions des orchidées, des champignons et des insectes pollinisateurs qui illustrerait un bel exemple d'interaction et d'explication de la répartition des espèces.

Réponse MNHN (JP. Sibley) : Il y a effectivement peu de données sur les champignons et les insectes mais l'INPN essaye de mobiliser au mieux ces données et aide directement les équipes de recherches qui travaillent sur ce domaine-là.

Dominique Aribert (LPO) insiste sur l'importance d'identifier les stratégies de développement de connaissance qu'il faudrait mettre en place pour répondre aux enjeux d'aujourd'hui. Les atlas sont réalisés tous les 10 ans or la biodiversité évolue plus vite. Il y a donc un véritable enjeu de mise à jour permanente des connaissances qui existent. Elle propose également que d'autres Ministères participent aux financements notamment dans le cadre de la nature ordinaire.

Réponse MNHN (JP. Sibley et Laurent Poncet) : Le SPN a une commande du Ministère de l'Écologie pour la rédaction d'une stratégie d'acquisition de la connaissance. Les sources de financement sont effectivement un débat mais il y a d'ores et déjà des pistes de valorisation qui ne nécessitent pas nécessairement de gros moyens : une corporation de chercheurs ou de partenaires intéressés par cette question pourrait se mobiliser pour l'utilisation de jeux de données qui sont à leur disposition. Les travaux réalisés ont eu des retombées médiatiques et de gouvernance inattendues et considérables pour le temps consacré à l'étude. Il est plus facile d'obtenir des financements après valorisation de travaux comme ceux-ci. Il commence à y

avoir un début de synergie d'action et de mise en perspective des moyens qui vont aboutir sur des résultats.

En ce qui concerne les pas de temps de l'évolution de la biodiversité, il a été observé avec l'expérience du STOC que les données les plus intéressantes sont celles qui sont à longue durée et pas celles interannuelles. Des enseignements considérables sont tirés aujourd'hui des atlas de répartition des oiseaux nicheurs datant de 40 ans.

Un dispositif est aujourd'hui en train d'être construit qui permettra s'il est mené sur la durée, d'avoir de vrais indicateurs et des données qui vont pouvoir être interprétées de façons performantes. Il faut maintenir la pérennité et l'intérêt des structures qui ne sont, pour la plupart, pas des structures professionnelles. C'est pourquoi la valorisation rapide des données est primordiale. L'engouement qu'il y a pour les sciences participatives ou pour la saisie de donnée via des outils types vigie nature, ne durera que si les participants ont la sensation de contribuer à la connaissance. Il faut réduire le pas de temps de mise à disposition des données et augmenter les logiques de partage qui sont des enjeux qui dépassent l'INPN mais qui nous concernent tous et sur lesquels chacun doit participer.

Anne-Sophie Archambeau (GBIF) revient sur la partie valorisation et diffusion. Elle précise que le GBIF valorise surtout les premiers producteurs et mentionne qu'un guide d'Arthur Chapman sur l'utilisation des données de biodiversité a été traduit en français. Ce dernier recense tout ce qu'il est possible de faire avec des données d'occurrence de biodiversité. Enfin, elle rappelle que le GBIF a organisé une formation sur la qualité et l'utilisation des données et qu'il serait bien d'en organiser avec l'INPN pour montrer que le GBIF et l'INPN travaillent ensemble.

Réponse MNHN (JP. Sibley) : Le MNHN approuve et propose d'en rediscuter.

VIII. Information sur les projets en cours et à lancer

Présentation : L. Poncet – SPN/MNHN

[INPN_CO_juin_2015_Actions en cours ou projets.pdf]

Points principaux présentés :

Prochaines diffusions

- Espaces
- Occurrence

Zoom sur la situation INPN/Plate-forme régionale du SINP

- Opérationnel
- En cours d'organisation
- En discussion

TAXREF V9

Autres projets en cours/à définir

INPN mobile...

IX. Conclusion

Vincent Graffin rappelle que le défi de ce CO est à la fois de diffuser l'information sur l'INPN mais aussi d'avoir une place suffisante au débat pour qu'il soit interactif ce qui a été le cas aujourd'hui.

Il retient comme point principal de ce CO l'articulation avec la recherche qui est un sujet auquel le MNHN fait attention depuis longtemps et qui a progressé en interne.

Il rappelle que l'INPN est la base de l'expertise du muséum et que, comme l'a souligné Thomas Grenon, l'expertise est d'autant meilleure qu'elle s'articule bien avec la recherche. Il est donc primordial de maintenir ce lien tant au sein du Muséum qu'avec l'ensemble des autres partenaires. Il propose ainsi de faire remonter des propositions sur ce sujet mais aussi sur la façon dont un groupe de travail pourrait travailler entre les CO annuels.

Il remercie enfin l'assistance d'être venue et de son intérêt pour ces travaux, il remercie également les Ministères de tutelle pour leur soutien et leur confiance.

Le prochain CO se réunira au premier semestre 2016.

ANNEXES



Muséum
national
d'Histoire
naturelle

Ordre du jour (provisoire)

Comité d'Orientation de l'INPN - 26 juin 2015

Lieu : Muséum national d'Histoire naturelle - Salle des Conseils - Paris

9h30 Accueil café

10h00 Mot d'accueil Directeur du MNHN (ou représentant)

10h10 Introduction Directeurs DEB et SPN (ou représentant)

10h25 Actualité de l'INPN

- Rapport d'activité 2014 et évolutions depuis le dernier CO - L. Poncet [30 min]
- Enquête satisfaction et comité éditorial - S. Figuet, L. Poncet [15 min]
- Discussion [30 min]

11h 40 Liens SINP / INPN

- Actualités et faits marquants du SINP 2014-2015 - Y. Lebeau [15 min]
- Discussion [20 min]

12h15 - Déjeuner

14h00 Proposition et discussion d'un « tableau de bord »

- Proposition - JP Siblet, L. Poncet, J. Touroult [20 min]
- Discussion [30 min]

14h50 Présentation de la base de connaissance « statuts des espèces »

- Information sur le projet - O. Gargominy, C. Régnier [20 min]
- Discussion [20 min]

15h30 Perspective et discussion générale

- Valorisation des données - J. Touroult, L. Poncet [20 min]
- Information sur les projets en cours et à lancer - L. Poncet [15 min]
- Discussion [25 min]

16h30/17h Clôture

Liste des personnes présentes/excuses

Structure	Invités/Représentants	
Agence des Aires Marines Protégées - AAMP	Benjamin Guichard	Excusé
Assemblée des départements de France ou Département représentant ADF	Benjamin Éloire	Excusé
Agence Régionale pour l'Environnement PACA	Thomas Fourest	Excusé
Atelier technique des espaces naturels - ATEN	Xavier Gayte	Présent
Bureau de Recherches Géologiques et Minières - BRGM	Pierre Nehlig	Présent
Centre national de la recherche scientifique / INEE - CNRS / INEE	Stéphanie Thiébault	Excusé
Centre Thématique Européen sur la Diversité Biologique - CTE/DB	Dominique Richard	Présent
Conservatoire Espace Naturel Picardie, représentant FCEN	Francis Meunier	Présent
Conservatoire du littoral	Pascal Cavallin	Excusé
DREAL Auvergne (représentant DREAL)	David Happe	Présent
DREAL Bourgogne (représentant DREAL)	Damien Marage	Excusé
DREAL PACA (représentant DREAL)	Julie Delauge	Présent
Fédération des Conservatoires Botaniques Nationaux - FCBN	Jérôme Millet	Présent
Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité - FRB	Pierre-Edouard Guillain	Présent
Global Biodiversity Information Facility - GBIF	Anne-Sophie Archambeau	Présent
Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer - IFREMER	Philippe Gouletquer	Présent
Institut de recherche pour le développement - IRD	Thomas Changeux	Présent
Institut de recherche pour le développement - IRD	Régis Hocdé	Présent
Institut Géographique National - IGN	Jean-Luc Cousin	Présent
Ligue de la Protection des Oiseaux - LPO	Dominique Aribert	Présent
Ministère de l'écologie / Direction de l'Eau et de la Biodiversité	Loïc Agnes	Présent
Ministère de l'écologie / Direction de l'Eau et de la Biodiversité	Capucine Crosnier	Excusé
Ministère de l'écologie / Direction de l'Eau et de la Biodiversité	Yannick Lebeau	Présent
Ministère de l'écologie / Direction de l'Eau et de la Biodiversité	Christian Le Coz	Présent
Ministère de l'outre-mer	Pascal Colin	Excusé
Ministère de la recherche	Didier Babin	Présent
Muséum de Grenoble (représentant musées régionaux)	Catherine Gauthier	Excusé
Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN)	Vincent Graffin	Présent
Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN)	Thomas Grenon	Présent
Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN)	Serge Muller	Excusé
Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN)	Jean Lescure	Présent
Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN)	Grégoire Lois	Présent
Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN)	Jean-Philippe Sibley	Présent

Muséum national d'Histoire naturel (MNHN)	Laurent Poncet	Présent
Muséum national d'Histoire naturel (MNHN)	Julien Touroult	Présent
Muséum national d'Histoire naturel (MNHN)	Mathieu Clair	Présent
Muséum national d'Histoire naturel (MNHN)	Olivier Gargominy	Présent
Muséum national d'Histoire naturel (MNHN)	Sarah Figuet	Présent
Office Insectes Environnement - OPIE	Samuel Jolivet	Présent
Office National de l'Eau et des Milieux aquatiques - ONEMA	René Lalement	Présent
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage - ONCFS	Nirmala Séon-Massin	Présent
Office National des Forêts - ONF	Thomas Bouix	Présent
Parcs Nationaux de France - PNF	Adrien Jailloux	Présent
Réserves Naturelles de France - RNF	Emilia Buenaventas	Présent
Réseau des Stations et Observatoires Marins - RESOMAR	Serge Heussner	Excusé
Société Française d'Orchidophilie - SFO	Daniel Prat	Présent
Société Herpétologique de France - SHF	Jacques Castanet	Présent
Telabotanica	Pierre Cellier	Présent
Université de Rennes (représentant université)	Alain Canard	Présent